

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8	Date de la séance : 08 avril 2025 Date de la convocation : 03 avril 2025
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc Absent excusé : Secrétaire : M. POURREYRON Cyril	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Autorisation de l’application de la fongibilité des crédits sur le budget 2025

Application de la fongibilité des crédits :

L’instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le maire informe l’assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents décide :

- D’autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel sur l’exercice 2025.
- De fixer la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- D’autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l’application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

